
Adresse des soldats du 5ème bataillon de la Marne, lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des soldats du 5ème bataillon de la Marne, lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 135-136;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15203_t1_0135_0000_7

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Le citoyen représentant s'est retiré au milieu des applaudissements et des acclamations de vive la République, vive la Convention !

Pour extrait, *signé* MEUNIER

Dans la séance publique du conseil général du district de Commune-Affranchie séant à Genis-le-Patriote, du 17 thermidor an deuxième de l'ère républicaine, le citoyen secrétaire a fait lecture du projet d'adresse à la Convention nationale ainsi conçu... qui a été adopté et le conseil oui l'agent national a délibéré et arrêté qu'elle serait envoyée de suite à la Convention nationale, avec les extraits des procès-verbaux des séances dernières, relatifs à la dite adresse ainsi conçu.

Pour extrait, *signé* MEUNIER (22).

h

La société populaire de Carpentras [Vaucluse] annonce à la Convention nationale que l'intrigue et la malveillance ont profité du moment de la conjuration du nouveau Catilina pour verser les poisons de la méfiance, et que la division la plus funeste s'étoit établie entre les amis de la liberté. Déjà, dans cette société, l'apitoiement et le modérantisme étouffoient l'énergie républicaine; mais, à la vue de la chose publique en danger, le patriote est accouru, a pris son poste, et l'apitoyeur comme le modéré sont rentrés dans leur obscurité. Le premier usage qu'elle fait de sa liberté et de sa réunion, est de vous prémunir contre une production de l'intrigue, à laquelle elle n'entend aucunement participer. Quelques individus, continue la société de Carpentras, ont osé vous dénoncer comme un factieux le représentant du peuple Maignet; nous nous empressons de démentir et de désavouer ce libelle; nous ne connoissons Maignet que par ses travaux; nous déclarons hautement que toutes les mesures qu'il a prises, nous ont paru dictées par l'amour de la liberté; et nous nous accordons sur ce point avec les sociétés populaires qui nous entourent; nous nous joignons à leus réclamations. Nous vous demandons de le continuer dans ses importantes fonctions; nous lui devons le salut de nos contrées (23).

i

[*Les employés des bureaux du district de Fellestin, département de la Creuse, à la Convention nationale, s.d.*] (24)

Législateurs,

Et nous aussi nous voulons témoigner notre gratitude à la Convention nationale, nous sommes français, nous sommes républicains, et dès lors nous ne devons point être indifférents sur les événements qui intéressent la patrie : eh

quoi ! des traîtres, par une fausse apparence de vertu, de patriotisme, ont trompé notre bonne foi, des scélérats enivrés du désir de la domination ont tramé notre perte, projeté de nous ramener à la servitude, des conspirateurs ambitieux ont provoqué la guerre civile, le massacre de la représentation nationale, le rappel des émigrés, et nous resterions dans la stupeur, nous garderions un coupable silence. Non, non, quoiqu'éloignés encore par notre jeune âge et notre peu de talent des fonctions publiques, nous n'en savons pas moins, que nous sommes citoyens, que nous avons des droits, et ces droits, nous voulons aujourd'hui en faire usage. En applaudissant à l'énergie et à la fermeté de la Convention, en protestant de notre entier dévouement pour elle, en l'invitant à continuer à déjouer et abattre les traîtres, les conspirateurs, les faux patriotes, et en prêtant entre ses mains le serment de haïr pour toujours les tyrans, de chérir la liberté par dessus tout et de vivre ou mourir pour la République.

CHEVALIER, *chef de bureau, et neuf autres signatures.*

j

[*Les commis du district de Morlaix, département du Finistère, à la Convention nationale, s.d.*] (25)

Représentants,

Robespierre et ses complices avaient pris le masque du patriotisme, Robespierre et ses complices avaient trompé le Peuple et avaient usurpé sa confiance : leur hypocrisie a été dévoilée et les scélérats ont payé de leurs têtes leurs complots sanguinaires; ils sont rentrés dans le néant, c'est le sort qui leur était dû. Et le Peuple ne se rappellera d'eux que pour exécrer leur mémoire et pour bénir la Convention d'avoir sauvé la patrie des dangers que lui préparaient ces nouveaux Catilina.

BRIANT, *secrétaire, et douze autres signatures.*

k

[*Les soldats du cinquième bataillon de la Marne, au camp de Bourgneuf, Loire-Inférieure, aux Représentants du Peuple, le 20 thermidor an II*] (26)

Liberté, Egalité ou la Mort

La fermeté et la fidélité dont vous ne cessez de témoigner pour la chose publique, nous donne la confiance que malgré tous les tyrans coalisés, nous jouissons du plaisir de voir triompher de jour en jour la République, recevez-en donc notre sincère reconnaissance, nous vous réitérons avec un nouveau plaisir le serment de vivre libre ou de mourir, vous nous en avez donné si généreusement l'exemple en restant fermes à votre poste dans la nuit du 9 au

(22) C 319, pl. 1304, p. 27.

(23) *Bull. 14 fruct. (suppl.). C. Eg., n° 745; M.U., XLIII, 270.*

(24) C 320, pl. 1314, p. 15.

(25) C 320, pl. 1314, p. 12.

(26) C 320, pl. 1314, p. 6.

10 thermidor, en faisant tomber la tête du scélérat robespierre et de ses complices ! Qu'ils tremblent ces conspirateurs déguisés en faux patriotes, ils ne peuvent échapper au glaive de la justice.

Si nos désirs eussent été accomplis il y a longtemps que cette partie de la République infectée de brigands eut été libre : alors nous eussions été à même de voler sur les frontières pour nous réunir avec nos frères d'armes et partager avec eux les victoires qu'ils ne cessent de remporter. Comptez autant sur notre courage que sur le dévouement le plus sincère pour la chose publique.

Vive la République.

BUIRETTE, lieutenant,
et neuf autres signatures.

I

[*Le conseil d'administration du premier bataillon du Bec-d'Ambès, à Belle-Ile-en-Mer, département du Morbihan, à la Convention nationale, le 22 thermidor an II*] (27)

Législateurs,

Le premier bataillon du Bec-d'Ambès n'a pas appris avec indifférence le supplice des nouveaux tyrans qui comprimait l'élan révolutionnaire, qui creusaient l'abyme où la Liberté et ses défenseurs devaient être engloutis. Nous remplissons un devoir cher à nos cœurs en vous transmettant ses transports, sa joie et sa reconnaissance.

Continuez, Législateurs, déployez jusqu'à la fin de votre carrière politique cette énergie, ce courage qui marquèrent son amare, qui en signalent tous les moments. Frappez, nous ne resterons pas oisifs, au milieu des orages qui gronderaient sur vos têtes. Que la foudre lancée par vos mains atteigne tous ces ambitieux qui oseraient oublier la souveraineté nationale.

Faites que les Français coulent des jours paisibles au sein de la Liberté et de l'Egalité; faites que nous combattons avec efficacité, ou que nous mourrions avec fruit pour elles.

Les membres composant le conseil d'administration du dit bataillon.

LOISEAU, président, DUCARPE, rapporteur et sept signatures.

m

[*La société républicaine et montagnarde de Roulet, ci-devant Saint-Estèphe, Charente, à la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (28)

Citoyens Représentants,

La société populaire de Roulet, composée de montagnards et vrais sans-culottes, a frémé d'horreur et d'indignation lorsqu'elle a appris qu'une nouvelle conspiration, ourdie par des

scélérats, qui s'étoient acquis quelque réputation, sous le masque du patriotisme, a manqué arrêter le cours majestueux de notre sublime révolution et mettre la représentation nationale dans le plus grand danger. Mais a bientôt succédé à ce premier mouvement, celui de la joie et de la satisfaction, en apprenant que par votre fermeté et votre énergie, vous avez encore sauvé la patrie, en déjouant leurs complots et livrant les coupables au glaive de la loi où ils ont subi la juste punition due à leurs crimes, grâce vous en soient à jamais rendues.

Dans ce moment d'allégresse nous avons tendu les bras vers l'Etre suprême pour le remercier d'avoir fait échouer cette horrible conjuration, et avons fait le serment de ne reconnoître que la Convention nationale, avons juré haine aux tyrans, aux traîtres et à quiconque oserait s'élever au-dessus des autres hommes.

Quel était donc le dessein de ces modernes Catilina ? Pouvoient-ils croire qu'un Peuple qui a reconquis la Liberté au prix de son sang et de tant de sacrifices consentirait à retourner sous la verge du despotisme dont il ne sort qu'à l'instant ? Ah ! que ces scélérats se trompoient et connoissoient bien peu le Peuple français.

Continuez braves Montagnards, soyez fermes et inexorables et vous aussi braves Parisiens, qui n'avez pas cessé de bien mériter de la patrie, par votre courage héroïque et votre fidélité à la Représentation nationale. Vos frères de la société de Roulet vont surveiller encore de plus près les traîtres et les ennemis du bien public et les livrer à la rigueur des lois.

Vive la République, la Convention nationale et les Montagnards, périssent les tyrans et les traîtres.

Salut et fraternité

Les membres du bureau, RAMBAUT, président,
BOMARD, MARCHAND, secrétaires.

n

[*Les sans-culottes de l'armée des Pyrénées-orientales formant la division du Val d'Aran réunis en société populaire, à la Convention nationale, le 23 thermidor an II*] (29)

Représentants,

Grâce au génie de la France la république triomphe ! par votre courage et votre énergie la hache nationale a fait justice des exécrables triumvirs qui, couverts d'une astucieuse popularité tramaient depuis longtemps leurs perfides desseins. Vous vous êtes levés et le moment où les monstres croiaient triompher a été celui de la vérité et de la justice nationale... déjà ils ne sont plus.

Continuez, courageux représentants; poursuivez partout les hommes pour lesquels les devoirs du citoyen ne seront point les plus saints des devoirs, semblables à l'industriel laboureur qui détruit tous les arbustes et les

(27) C 320, pl. 1314, p. 7.

(28) C 320, pl. 1314, p. 10.

(29) C 320, pl. 1314, p. 8.